



EVEP 2018

MOBILISATION GÉNÉRALE POUR NOTRE CADRE DE VIE

Avec l'aide de ses partenaires, le Conseil départemental poursuit la réhabilitation progressive du territoire essonnien et la réappropriation des espaces naturels par la population locale.

Quelques informations pratiques en fonction de votre type d'opération :
chantier de nettoyage, visite de sites, conférences, expositions...

COMMENT PARTICIPER ?

- ▶ Visiter le site à réhabiliter ou à valoriser, examiner les problèmes éventuels de sécurité, baliser ou cartographier les secteurs concernés.
- ▶ Chercher des partenaires locaux, identifier les besoins en matériel.
- ▶ Informer systématiquement la commune de l'organisation de l'opération et préciser la localisation d'une éventuelle benne.
- ▶ Pendant l'opération, désigner un nombre adapté d'encadrants chargés d'assurer le bon déroulement de la manifestation, la sécurité des participants et la vérification du tri des déchets.
- ▶ Se concerter avec les communes riveraines pour mutualiser la demande de benne.

RETRAIT DU MATÉRIEL

Une fois l'inscription effectuée et le mail de confirmation reçu, le matériel demandé (Gants, sacs, affiches et diplômes) doit être retiré :

**du lundi 5 au vendredi 9 mars 2018
de 10h à 12h**

**à l'adresse suivante :
Domaine de Montauger
Côte de Lisses
RD 153
91090 Lisses**



Afin de nous aider dans l'amélioration de la lutte pour la réduction des déchets n'oubliez pas de compléter le formulaire d'évaluation pour chacune de vos actions EVEP.

INSCRIPTION EN LIGNE, QUELLE QUE SOIT VOTRE OPÉRATION

La fiche projet est disponible sur le site du Conseil départemental de l'Essonne.

Rendez-vous sur
essonne.fr/evep2018

Date limite d'inscription
**vendredi
19 janvier 2018**



COMMENT FAIRE CONNAÎTRE SON PROJET ?

- ▶ Le Conseil départemental assure la communication globale de l'opération à travers la presse locale et l'affichage à l'échelle départementale.
- ▶ Des affiches et affichettes personnalisables sont fournies aux organisateurs, ainsi qu'en téléchargement.
- ▶ Un programme général reprenant l'ensemble des manifestations sera largement diffusé dans le département.
- ▶ En complément, une communication relayée au plan local et mise en œuvre par les organisateurs est impérative pour une réelle adhésion des Essonnien(ne)s à chaque projet.

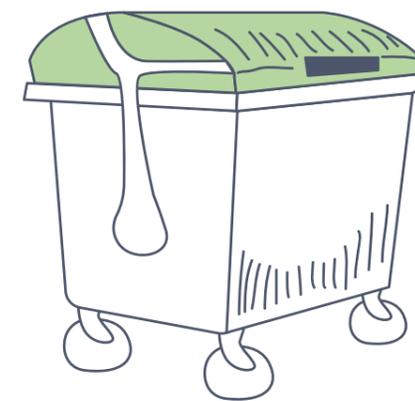


APPEL À PROJETS 2018

Déposez vos dossiers avant le vendredi 19 janvier 2018 !



ESSONNE VERTE ESSONNE PROPRE



du 24 mars au 17 juin 2018





EVEP 2018

PLACE À LA MUTUALISATION !

LES ESSONNIENS TOUJOURS MOBILISÉS

Depuis 23 ans, le Conseil départemental, dans un souci d'éducation et de sensibilisation à la protection de l'environnement et au cadre de vie, renouvelle l'opération "Essonne verte Essonne propre" (EVEP).

Son but principal : développer en Essonne le sens de "l'écocitoyenneté". Il s'agit de mobiliser sur l'ensemble du territoire départemental le plus grand nombre d'acteurs locaux (citoyens, associations, établissements scolaires, collectivités, entreprises...), par des actions éducatives, à l'écocitoyenneté (respect du cadre de vie, lutte pour la réduction des déchets...) et des opérations de valorisation des milieux naturels.



▲ Campagne de lutte contre les dépôts sauvages
Téléchargez le kit de communication sur essonne.fr/nodechets

Afin d'optimiser les collectes que vous organisez, le Département vous invite désormais à mutualiser vos opérations de nettoyage citoyen pour obtenir une benne et/ou un camion de collecte des déchets dangereux des ménages. Le Département se réserve la possibilité de regrouper des demandes de bennes ou de camions en cas de volumes insuffisants.

Dans cette nouvelle édition 2018 d'Essonne verte Essonne propre, 2 types d'opérations sont possibles lors de votre inscription à l'appel à projets.

MATÉRIEL FOURNI PAR LE DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

TYPE D'OPÉRATION	Volume estimé de déchets non dangereux	Gants	Sacs poubelle	Diplômes « jeune éco-citoyen »	Benne(s) et/ou camion de collecte
PETITE ET MOYENNE ENVERGURE	jusqu'à 50 m ³	OUI	OUI	OUI	Matériel attribué en priorité aux opérations mutualisées (2 communes min.) selon le volume de déchets
GRANDE ENVERGURE*	plus de 50 m ³	OUI	OUI	OUI	OUI

*Le Département sélectionnera 5 opérations maximum de grande envergure pour la saison EVEP 2018 pour le territoire essonnien.

Retour sur EVEP 2017



177

opérations de sensibilisation ou de ramassage

71

bennes installées

125

communes participantes

102

tonnes de déchets collectés

QUELQUES RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLES :

Manifestations nationales et mondiales

18 au 22 mai

Fête de la Nature

22 mai

Journée internationale de la Diversité biologique

2 au 10 juin

Fête des Mares

30 mai au 5 juin

Semaine européenne

du Développement durable

5 juin

Journée mondiale de l'Environnement

ASTUCE !



Rapprochez-vous de vos syndicats et intercommunalités afin de bénéficier de moyens de collecte et de traitement complémentaires.

LA SÉCURITÉ, C'EST IMPORTANT !

- ▶ Vérifiez les conditions de votre contrat d'assurance
- ▶ Informez les participants en début d'animation : secteurs dangereux, modalités d'intervention, etc.
- ▶ Rappelez que l'usage des gants est OBLIGATOIRE pour les nettoyages
- ▶ Évitez les secteurs dangereux tels que les talus ou les berges abrupts
- ▶ Veillez à ce que les enfants soient sous la surveillance d'un adulte
- ▶ Prévoyez une trousse de premiers secours et du matériel d'hygiène : gel hydro-alcoolique, etc.
- ▶ Si les participants sont nombreux, demandez l'appui de secouristes
- ▶ En cas de problème, appelez les urgences : 112 ou 15

SOYEZ PRÉVOYANTS

Pensez à désigner un (ou des) responsable(s) chargé(s) du suivi des déchets déposés dans les bennes, afin d'en garantir un tri correct. Ce(s) responsable(s) devra(ont) rester à proximité de la benne tout au long de l'opération de nettoyage pour :

- ▶ rappeler les consignes de sécurité ;
- ▶ veiller à ce que les déchets non autorisés ne soient pas déposés dans la benne. Une fiche détaillée expliquant les filières d'élimination vous sera remise avec le matériel (gants et sacs poubelle).

Le déroulement des manifestations et la participation des Essonnien(ne)s à toutes les activités s'effectuent sous la responsabilité des collectivités territoriales, associations, établissements scolaires organisateurs. Le Conseil départemental ne pourra être tenu pour responsable des blessures ou accidents éventuels résultants de ces opérations locales.

Le Département vous accompagne dans vos démarches éco-citoyennes :

Pour toute question, contactez-nous : 01 60 91 97 34 // espaces-naturels-sensibles@cd-essonne.fr

MERCI ET ENCORE BRAVO POUR VOTRE PARTICIPATION !